

**COMMUNE DE PLERGUER**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 10 avril 2017**  
**Séance n° 2017 – 03**

Nbre de conseillers en exercice : 19      Présents :    Votants :

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

**Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN**

**Mesdames Janine PENGUEN, Karine NORRIS-OLLIVIER, Sylvie TROUDE, Chantal ADAM, Odile NOEL, Monique LE GALL, Angélique RESTOUX**

**Messieurs Raymond DUPUY, Stéphane LE POTIER, Stéphane LOYANT, Serge AUFFRET, Dieter FRIELING, Jean-Pierre BOUAISSIER, Henri RUELLAN, Daniel BRINDEJONC, Michel ROGER, Jean-Louis BIENFAIT**

**Absente excusée :**

**Madame Chantale CORBEAU donne procuration à Madame Janine PENGUEN**

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Le Potier a été nommé secrétaire

Date de convocation : 04 avril 2017

**Ordre du Jour :**

- Approbation du compte rendu n°2017-02 du 13 mars 2017
- Vote du compte administratif 2016 – Budgets Commune et Assainissement
- Approbation du compte de gestion 2016 – Budgets Commune et Assainissement
- Affectation des résultats 2016 – Budgets Commune et Assainissement
- Votes des budgets primitifs 2017 – Commune et Assainissement
- Convention entre la Commune et Monsieur Julien Chesnais – Approbation
- Restauration scolaire – Projet alimentaire de référence – Approbation
- Rentrée scolaire 2017 – Modalités d'inscription – Modification
- Rentrée scolaire 2017 – Ecole des Badious – Affectation de 2 emplois élémentaires – Information
- Centre de Loisirs – Tarification – Modification du Règlement intérieur
- Dénomination d'une nouvelle voie – Impasse de Montmorency – Validation
- Délégations consenties au Maire par le conseil municipal – Droit de préemption – Modification de la délibération du 15 avril 2014 - Approbation

Ouverture de la séance à

Approbation du compte rendu n°2017-02 du 13 mars 2017

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur les comptes rendus

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 13 mars 2017 par un vote à main levée :

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

***Délibération n° 2017-03-001***

**Objet : Vote du compte administratif 2016 – Budgets Commune et Assainissement**

Avant de laisser Janine PENGUEN présenter plus en détail le compte administratif de l'exercice 2016, Monsieur Le Maire souhaite en préambule mettre en exergue quelques points forts.

« Je rappelle que lorsque j'avais présenté au Conseil Municipal le budget 2016, j'avais affirmé que celui-ci serait caractérisé par 2 maîtres-mots : responsabilité et ambition ; et ceci dans un contexte plutôt défavorable :

- les baisses des dotations de l'Etat
- la poursuite de la charge des TAP
- la situation plutôt « pénalisante » pour la commune en terme de fiscalité locale (les valeurs locatives et les bases nettes à Plerguer sont les plus basses de l'Agglomération (avec Lillemer), qui se traduit par une faible part des recettes fiscales dans les produits de fonctionnement (environ 10% d'écart par rapport à la moyenne nationale).

Malgré ce contexte difficile, on peut dire que les résultats de 2016 sont plutôt satisfaisants.

Pourtant, Henri RUELLAN avait annoncé de façon mensongère et totalement gratuite dans la tribune que je lui accordais encore à l'époque dans le bulletin municipal (je cite entre autres) :

- que « l'état des finances était alarmant »
- que le « Centre de Loisirs et l'Espace Jeunes s'avèreront très rapidement plus coûteux que lorsque la gestion était confiée à un organisme spécialisé »
- « qu'après 2 années de gestion pour la nouvelle majorité municipale, il n'y avait aucun projet concret pour l'école communale »).

Je souhaite donc donner au conseil municipal des éléments « objectifs » sur l'exercice de 2016 qui démontrent la réalité de notre situation financière. Je ne dis pas que tout est parfait car la gestion financière d'une petite collectivité comme la nôtre n'est pas chose aisée tant les défis sont difficiles à relever et tant les besoins de la population sont encore importants, la commune ayant pris beaucoup de retard sur le mandat précédent.

D'abord nous avons globalement réalisé ce que nous avons annoncé, tant en équipements que dans la mise en œuvre de nos diverses politiques :

- investissements : nous avons finalisé tous nos projets (Espace de la Cerisaie, Vestiaires/ Sanitaires Pierre Romé, Cimetière, Effacement de réseaux, cheminements piétonniers,.)
- politique socio-éducative : la prise en régie de l'animation (Centre de Loisirs, Espace Jeunes...)
- logement social : le projet de la Rance a démarré rue de Saint-Malo
- accessibilité : les études sont réalisées quasi à 100 %
- gestion financière : on a travaillé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement : ainsi que sur notre politique tarifaire (ex : TAP).

Je retiendrais également quelques indicateurs financiers pour caractériser cette année 2016 :

- les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2016 (elles sont même inférieures à celles de 2014), ce qui n'est pas un exercice facile puisque par définition, les dépenses de fonctionnement sont difficiles à infléchir.

- cette baisse des dépenses de fonctionnement a pu être opérée, malgré une augmentation « assumée » de la masse salariale ; en effet la reprise en régie municipale des salariés de Familles Rurales a eu un impact, mais on a vu au dernier conseil municipal que cette reprise en régie avait été source d'économie financière globalement (et cela explique aussi en partie les bons résultats de la section de fonctionnement)

- ces bons résultats de 2016, s'expliquent aussi par une augmentation des recettes de fonctionnement (+ 88 000 € par rapport à 2014 par exemple)

en investissement, on peut remarquer que l'année 2016 a été particulièrement dense : plus de 1 300 000 €, pour un recours à l'emprunt de 400 000 € (je mets à part l'emprunt pour le cabinet médical).

Si on reprend les 3 années de mandat écoulées, le total des travaux et équipements se situe autour de 2 500 00 €, pour un recours à l'emprunt de 400 000 €, soit 16%, ce qui est un excellent ratio (je crois que cela n'a pas forcément été le cas pour des travaux exécutés sous le mandat précédent)

- autre élément caractéristique

➤ le taux d'épargne nette est remonté à 9,91 %, soit quasiment celui de 2014 (en 2015, celui-ci n'était pas bon, compte tenu des résultats de fonctionnement)

➤ le ratio de capacité de désendettement est descendu à 6,07, ce qui est aussi plutôt positif.

En conclusion, je dirais que le résultat financier de l'exercice 2016 est plutôt correct :

- nous avons corrigé très largement la tendance 2015

- nous avons vérifié que ce résultat était plutôt structurel et non conjoncturel ce qui est essentiel, même si on le sait, la CAF est un indicateur un peu « volatile »

- il nous a permis de respecter nos engagements tout en préservant au mieux nos besoins à venir qui sont très importants, vous le savez tous, avec notre projet de restructuration de l'école.

En résumé nous avons été fidèles à nos objectifs : responsabilité et ambition. »

Madame Janine PENGUEN, adjoint aux finances a présenté les comptes administratifs 2016 des budgets Commune et Assainissement.

Monsieur Henri Ruellan demande s'il peut avoir des explications sur certains comptes car la présentation du compte administratif a été faite trop rapidement.

Monsieur Henri Ruellan sollicite des explications sur différents articles en fonctionnement et en investissement (fournitures petits équipements, fournitures de voirie, autres biens immobiliers, honoraires, autres services extérieurs...).

A Chantal Adam qui évoque la vidéo surveillance, Monsieur Le Maire indique qu'il est bien prévu un contrat de maintenance à l'issue de la période de garantie.

Monsieur Le Maire étant sorti de la salle pendant le vote des comptes administratifs, Monsieur Daniel BRINDEJONC (doyen de la séance) a été nommé président de séance,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve le compte administratif 2016 **Budget Commune**

Votants : 18 - abstention : 01 – contre : 0 – Pour : 17

*Section Fonctionnement* : Dépenses : 1 711 490.26 € Recettes : 2 000 914.96 €

Excédent reporté : 0 € **Résultat de l'exercice 2016 : + 289 424.70 €**

*Section Investissement* : Dépenses : 1 461 516.65 € Recettes : 1 185 257.29 €

Excédent reporté : 331 617.54 € **Résultat de l'exercice 2016 : + 55 358.18 €**

- Approuve le compte administratif 2016 **Budget Assainissement**

Votants : 18 – abstention : 01 – contre : 0 – Pour : 17

*Section fonctionnement* : Dépenses : 112 265.46 € Recettes : 121 325.92 €

Excédent reporté : + 41 457.80 € **Résultat de l'exercice 2016 : + 50 518.26 €**

*Section investissement* : Dépenses : 65 267.96 € Recettes : 71 960.16 €

Excédent reporté : + 69 196.62 € **Résultat de l'exercice 2016 : + 75 888.82 €**

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

Monsieur BETHOUX, trésorier a tenu à préciser que le compte de gestion c'est la copie conforme du compte administratif.

Monsieur Béthoux présente aux membres du conseil municipal une analyse financière de l'exercice 2016 sur la base d'un certain nombre de critères, ce qui permettra de répondre par la même occasion à certaines questions légitimes de Monsieur Henri Ruellan.

Monsieur Béthoux indique en préambule que la situation financière 2016 est correcte et se traduit par une amélioration par rapport à 2015 :

- l'autofinancement a augmenté (la CAF est un ratio important, mais il peut être volatile d'une année sur l'autre)
- le niveau d'investissement a été très important (531 € / hab à comparer à 267 € :hab pour le département)
- l'encours de la dette est de 705 € / hab (à comparer à 844 € / hab pour le Département)
- le ratio capacité de désendettement est passé de 7,90 à 5,88 de 2015 à 2016
- le poids de la masse salariale est conforme à la moyenne des communes de même importance.

Monsieur Béthoux précise néanmoins qu'il ne faut pas relâcher les efforts et qu'il faut toujours chercher à reconstruire des réserves :

- trouver des économies de fonctionnement
- exploiter les marges de manœuvre en recette (taux de fiscalité, réduction des abattements, cession de biens...)

Monsieur Béthoux confirme effectivement qu'il faut préparer les investissements importants et note que la commune s'est doté d'un outil de stratégie financière intéressant.

Monsieur Le Maire tient à remercier Monsieur Bethoux pour son analyse très pédagogique et a bien conscience que rien n'est jamais acquis, qu'il faut poursuivre l'exploration des marges d'économie pour progresser encore sur la capacité d'investissement de la commune.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune et de l'Assainissement.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 pour la Commune et l'Assainissement, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – Pour : unanimité
- Approuve le compte de gestion 2016 des budgets Commune et Assainissement
  - Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

#### ***Délibération n° 2017-03-003***

#### **Objet : affectation des résultats – Budgets Commune et Assainissement**

Après avoir examiné le compte administratif 2016 des Budgets Commune et Assainissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – Pour : unanimité

Valide les affectations suivantes :

**Budget Commune** : Excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 : + **289 424.70 €**

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : **289 424.70 €**  
(plus affectation résultat 2015 du Sivu Le Mesnil + 13 645.93 €) soit 303 070.63 €
- Report en fonctionnement R 002 : 0 €
- Excédent d'investissement à reporter au R001 : + 55 358.18 €  
(moins affectation résultat 2015 du Sivu Le Mesnil – 684.55 €) soit 54 673.63 €

**Budget Assainissement** : Excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 : 50 518.26 €

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0 €
- Report en fonctionnement R 002 : 50 518.26 €
- Excédent d'investissement à reporter : 75 888.82 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

#### ***Délibération n° 2017-03-004***

#### **Objet : Vote des budgets primitifs 2017 – Commune et Assainissement**

Comme pour le compte administratif, avant de laisser Janine PENGUEN présenter le détail du budget 2017, Monsieur Le Maire souhaite expliciter le contexte dans lequel il a été élaboré et les objectifs qui ont été fixés.

« Tout d'abord, quelques éléments sur le contexte :

- la loi de finances 2017 qui a basé ses orientations sur une prévision de croissance à 1,5% et une inflation à 0.8% loi de finances qui confirme à nouveau la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics et donc la poursuite de la réduction des dotations de l'Etat, même si ce dernier a consenti à en réduire l'impact en 2017. Ainsi la DGF a de nouveau baissé en 2017 de 15 000 € pour Plerguer
- la faiblesse des valeurs locatives et des bases nettes pour la fiscalité locale de Plerguer reste un élément à prendre en compte car il impacte directement les recettes de fonctionnement
- l'instruction des autorisations d'urbanisme par SMA qui va avoir une incidence puisque la participation des communes est basée sur un lissage progressif ;
- le transfert de compétences à l'Agglomération (GEMAPI, Tourisme, Contingent SDIS, Gens du Voyage) même si pour Plerguer ces transferts devraient être neutres financièrement ;
- le projet de restructuration de l'école des Badiou et du restaurant scolaire qui va bien entendu, grever les finances de la commune pendant de nombreuses années et qui désormais va limiter considérablement nos marges de manœuvre.

Face à ce contexte difficile, le budget 2017 a été élaboré sur les principes de responsabilité et d'anticipation.

### **Responsabilité**

Nous allons en effet :

- continuer le travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui a porté ses fruits en 2016 (je vous renvoie à mon intervention précédente sur le compte administratif 2016)
- explorer d'autres pistes d'économie que ce soit en terme d'organisation ou de méthode de travail de nos services (il y a toujours des marges de progrès à explorer : nous nous y attelons régulièrement) ;
- exploiter aussi les pistes de collaboration avec SMA ; il y a des chantiers ouverts, comme les groupements de commande ou encore la mise en place de services communs sur des domaines transversaux (actuellement on travaille avec toutes les communes sur la mutualisation des ressources informatiques à l'échelle de l'agglomération)
- continuer à développer aussi les travaux d'aménagement en régie ; nous avons des agents qualifiés et des matériels performants qui nous permettent de réaliser des petits travaux d'investissements et ceci de façon très compétitive.

### **Anticipation**

- nous avons cette année un programme d'investissements, évidemment plus limité qu'en 2016 ; il n'est pas prévu d'investissements de grande ampleur, mais nous avons prévu un certain nombre de petits investissements car notre mission d'élus est d'offrir aux habitants le meilleur service public et le meilleur cadre de vie
- nous avons fait en sorte que ce budget s'équilibre quasiment sans recours à l'emprunt ;
- notre objectif est évidemment de préparer l'avenir et singulièrement le financement du projet de l'école.

En résumé, pour cet exercice 2017 la gestion raisonnée de la section d'investissement conjuguée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement doivent nous guider pour la gouvernance de la commune dans un objectif de responsabilité et d'anticipation qu'attendent de nous les plerguerroises et plerguerrois. »

Madame Janine Penguen présente le Budget Primitif 2017 du budget Commune et Assainissement, à la suite de quoi Monsieur Le Maire demande s'il y a des interventions avant de passer au vote des budgets 2017.

A un certain nombre de questions posées par Monsieur Henri Ruellan, Monsieur Le Maire apporte les éléments suivants :

- l'enveloppe de 10 000 € prévue en « Etudes et recherches », a pour objet de pouvoir ponctuellement solliciter des études auprès de consultants pour éclairer des prises de décisions sur des sujets non identifiés en début d'exercice ; ces études sont imputées en fonctionnement dès lors qu'elles ne peuvent être rattachées à une opération d'investissement.
- pour expliquer l'évolution de la masse salariale ont été notamment pris en compte :  
Le recours vraisemblable à un emploi aidé, en plus de l'emploi d'avenir déjà en poste, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, le passage à 80 % du temps de travail d'un agent d'accueil (voté au conseil municipal)
- des ventes de coupes de bois sont bien programmées
- l'enveloppe « réserves foncières » doit couvrir la participation à l'achat du foncier de la propriété Boutoux (rue de St Malo) et d'autres éventuelles opportunités

- le crédit concernant l'éclairage public a pour objet de compléter le réseau sur certains villages en fonction des coûts en cours d'estimation

Monsieur Le Maire indique à Monsieur Serge Auffret que le logement à l'étage du 4 rue Pierre Romé n'est pas encore en location.

Messieurs Brindejonc et Ruellan contestent les dépenses prévues pour la Maison des Galopins et demandent pourquoi la commune s'engage dans de telles dépenses. Ils ajoutent que ces dépenses ajoutées à celles du cabinet médical auraient mieux été utilisées à d'autres fins.

Madame Janine Penguen répond qu'il est prévu d'y accueillir plusieurs permanences du CDAS (PMI, assistantes sociales...)

Monsieur Le Maire ajoute que la municipalité souhaite affirmer sa politique sociale en confortant cet équipement à un véritable pôle « ressources » social. De toute façon les services sociaux auraient quitté ce site sans travaux. Un vrai travail de partenariat a été mis en œuvre avec le CDAS, d'autant que d'autres usages sont envisagés, comme le RAM par exemple, dossier sur lequel la commune de Plerguer est leader dans le cadre d'une réflexion au niveau de SMA. S'agissant du coût, Monsieur Le Maire indique que celui-ci n'est pas encore finalisé ; un architecte a été missionné. Par ailleurs, Monsieur Le Maire fait remarquer que des financements sont recherchés systématiquement sur tous les dossiers et qu'il n'a pas de leçon à recevoir dans ce domaine quand on sait que pour le dossier de la rue du Mézeray le coût des travaux de 1 000 000 € a été financé à 100 % par emprunt.

Monsieur Serge Auffret souhaite poser la question de la pertinence d'acquérir un tracto-pelle en émettant des doutes sur le besoin, sur la rentabilité de l'achat et sur la réelle utilisation par les services. Monsieur Le Maire tient d'abord à indiquer que, fort heureusement, avant de procéder à cet achat, une étude de rentabilité a été faite et surtout qu'il ne s'agit pas de l'achat d'un matériel supplémentaire mais du remplacement d'un engin en fin de vie faisant partie intégrante du parc de matériel municipal existant et acquis sur les mandats précédents.

Précisément, cet engin fonctionne 900 heures par an, soit des temps d'utilisation comparables à ceux d'entreprises de travaux publics. L'engin à réformer compte plus de 13 000 heures (le devis de remise en état pour continuer à l'utiliser s'élève à près de 27 000 €) ; le fait d'avoir ce matériel dans le parc communal avec des agents qualifiés permet à la commune de réaliser des travaux qu'elle n'aurait pas les moyens de réaliser en faisant appel à des prestataires privés. Enfin le gain en dépenses (calculé par rapport à un coût horaire facturé par entreprise) permet de déduire que le coût d'achat est rentabilisé en 3 ans environ.

Monsieur Le Maire indique qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif premier des élus qui siègent au conseil municipal et qui est celui de servir nos concitoyens, de travailler pour améliorer leur cadre de vie. Enfin Monsieur Le Maire ne comprend pas la suspicion que portent certains élus de la minorité sur le professionnalisme des agents municipaux. Ceux-ci ont aussi droit à travailler dans les meilleures conditions et d'être dotés de matériels modernes et performants. C'est en tout cas notre approche de la qualité du service public.

Sur la question de la mutualisation évoquée par Monsieur Henri Ruellan auprès de Monsieur Raymond Dupuy, objectif tout à fait pertinent, il est répondu qu'elle n'est quasiment pas possible pour le tracto-pelle avec de tels volumes de temps d'utilisation.

Monsieur Le Maire confirme par ailleurs à Madame Chantal Adam qu'il n'y a pas eu de création de poste supplémentaire de chauffeur d'engins.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Vote le Budget Primitif 2017 « Commune »

Votants : 19 – abstention : 01 – contre : 02 – pour : 16

Au niveau des chapitres en fonctionnement pour un total de : 1 933 747 €

et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total de : 1 183 516.46 €

- Vote le Budget Primitif 2017 « Assainissement »

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

En fonctionnement au niveau des chapitres pour un total de : 160 253.42 €

et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total : 161 908.98 €

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

***Délibération n° 2017-03-005***

**Objet : Convention entre la Commune et Monsieur Julien Chesnais - Approbation**

Le présent rapport soumis au conseil municipal a pour objet d'approuver une convention entre la commune de Plerguer et Monsieur Julien CHESNAIS, celle-ci ayant pour but de définir les conditions de mise à disposition mutuelles d'emprises foncières de chacune des parties.

Les deux emprises concernées sont les suivantes :

Zone 1 : en rive ouest de la rue des Etangs, les parcelles qui sont concernées sont les suivantes (section D) : 524, 1211, 497, 498, 499 et 500

Zone 2 : à proximité du lieu-dit « La Chapelle », le chemin communal qui est concerné se situe entre les parcelles n°425, 432, 433 et 434 (section D).

L'objet de la convention est le suivant :

- pour la zone 1, Monsieur Chesnais met gratuitement à disposition de la commune de Plerguer une emprise de 2,50 m au nord des parcelles concernées pour assurer la continuité d'un cheminement de randonnée ouvert au public ;
- pour la zone 2, la commune de Plerguer met gratuitement à disposition de Monsieur Chesnais l'emprise d'un chemin communal (sans débouché) séparant les 4 parcelles concernées, Monsieur Chesnais s'engageant à ne pas planter sur l'emprise considérée.

La convention serait conclue à titre précaire, pour une durée d'un an renouvelable tacitement, sauf demande de résiliation par l'un ou l'autre des parties.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – Pour : unanimité

- Approuve la convention entre la commune de Plerguer et Monsieur Julien Chesnais dans les conditions exposées.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

***Délibération n°2017-03-006***

**Objet : Restauration scolaire – Projet alimentaire de référence - Approbation**

Le conseil municipal a validé en séance du 22 novembre 2016 le lancement d'un concours d'architecture pour l'extension et la restructuration de l'Ecole des Badiou et du restaurant scolaire.

Cette décision a été le résultat d'une longue réflexion, pour permettre à l'ensemble du projet de répondre de la façon la plus pertinente aux besoins à satisfaire.



S'agissant de la restauration scolaire, la municipalité a souhaité définir précisément les objectifs et les enjeux, avant de se lancer dans le volet opérationnel. En d'autres termes ce sont les choix organisationnels et du mode de restauration qui ont défini le cahier des charges imposé aux équipes de maîtrise d'œuvre.

La municipalité a ainsi voulu définir certains objectifs et valeurs pour la restauration scolaire qui dépassent largement la stricte nécessité de « nourrir » les enfants.

L'ensemble de ce travail a été synthétisé dans un document appelé « Projet Alimentaire de Référence » et qui fait l'objet du rapport soumis au conseil municipal.

Il est précisé que les 3 équipes de maîtrise d'œuvre retenues dans le cadre du concours vont avoir à prendre en compte ce document dans leur travail de conception.

En synthèse, on peut retenir les éléments suivants :

- 1) 5 objectifs de qualité
  - sécurité sanitaire
  - qualité nutritionnelle
  - qualité gustative
  - qualité du service
  - qualité environnementale
  
- 2) 5 missions fondamentales (avec pour chacune des engagements de la municipalité)
  - une mission alimentaire
  - une mission éducative
  - une mission sociale
  - une mission de santé publique
  - une mission environnementale

Pour ce projet, la municipalité a pris déjà des décisions : restauration en régie – cuisine sur place – produits frais, bruts, locaux et de saison – prix des repas accessible. Par ailleurs ce document a vocation à être partagé avec l'ensemble des acteurs concernés, chacun ayant son rôle à jouer (commune, agents municipaux, enseignants, parents, enfants).

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – Pour : unanimité

- Approuve le projet alimentaire de référence tel qu'il a été présenté,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

#### ***Délibération n°2017-03-007***

<b>Objet : Rentrée scolaire 2017 – Modalités d'inscription - Modification</b>
---

Traditionnellement jusqu'à présent, les inscriptions à l'école publique des Badiouls étaient gérées indépendamment de la commune de domiciliation des enfants à scolariser.

Compte tenu de l'évolution constante des effectifs (1 classe créée en 2014 et une autre à la rentrée de septembre 2017) d'une part et dans la perspective des travaux de restructuration et d'extension de l'école des Badiouls qui vont impacter la vie de l'école sur quelques années, il est proposé que les inscriptions soient prioritairement réservées aux enfants résidant à Plerguer d'autre part. Toutefois des exceptions seraient possibles :

- Pour les enfants dont l'un des parents exerce son activité professionnelle à Plerguer (une attestation de l'employeur pourra être exigée)

- Pour les enfants dont le(s)frère(s) ou sœur(s) sont déjà scolarisé(s) à l'école des Badious.

Il va de soi par ailleurs que les enfants de communes extérieures déjà scolarisés continueront leurs cursus à l'école des Badious.

Monsieur Henri Ruellan indique que c'est un sujet qui a déjà été abordé par les années passées et qu'il n'est pas d'accord de mettre des critères.

Madame Chantal Adam précise qu'elle n'est pas d'accord avec Monsieur Ruellan car cela permet de limiter cet afflux d'enfants que l'on va reclasser où pendant les travaux et qu'elle est complètement d'accord avec la décision de Monsieur Le Maire. C'est un sujet qui lui tenait à cœur et qu'elle voit aboutir avec satisfaction.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 1 – pour : 18

- Approuve les nouvelles modalités d'inscription à l'école des Badious à compter de la rentrée scolaire 2017
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents éventuels.

***Délibération n°2017-03-008***

**Objet : Rentrée scolaire 2017 – Ecole des Badious – Affectation de 2 emplois élémentaires - Information**

Monsieur Le Maire souhaite informer les membres du conseil municipal de 2 propositions récentes notifiées à la commune par l'Inspection d'Académie, concernant la rentrée scolaire 2017 :

- affectation d'un emploi élémentaire pour la création d'une classe supplémentaire
- affectation d'un emploi élémentaire dans le cadre du dispositif PDMQDC : « Plus de maîtres que de classes ».

Ces propositions doivent être soumises au conseil municipal.

**Le Conseil Municipal :**

- Prend acte de la proposition de l'Inspection d'académie d'affecter 2 emplois élémentaires à l'école des Badious à compter de la rentrée 2017.

***Délibération n°2017-03-009***

**Objet : Centre de loisirs – Tarification – Modification du règlement intérieur**

Par délibération du conseil municipal du 10 mai 2016, le règlement intérieur du centre de loisirs a été approuvé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

Le présent rapport a pour objet de valider le règlement pour la période postérieure au 31 décembre 2016 et pour son actualisation au titre des modalités d'applications de la tarification.

Il est proposé d'étendre la tarification concernant les enfants domiciliés à Plerguer à ceux dont l'un des parents exerce son activité professionnelle à Plerguer (sur la base d'un justificatif d'employeur). Il paraît en effet pertinent de s'appuyer sur le même raisonnement que celui qui a prévalu pour l'inscription à l'Ecole publique des Badious. Les contraintes professionnelles sont en effet les mêmes que ce soit pour le lieu de scolarisation que celui de fréquentation du centre de loisirs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Approuve la modification des modalités tarifaires telles qu'elles ont été exposées dans le présent rapport.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

***Délibération n°2017-03-010***

**Objet : Dénomination d'une nouvelle voie – Impasse de Montmorency - Validation**

Afin de desservir une future construction, à l'est du cimetière, une impasse privée va être aménagée. Celle-ci sera raccordée à la rue de Bonaban.

Il est proposé de retenir la dénomination suivante : « Impasse de Montmorency ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – Pour : unanimité

- Décide de nommer cette impasse « Impasse de Montmorency »
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

***Délibération n°2017-03-011***

**Objet : Délégations consenties au Maire par le conseil municipal – droit de préemption – Modification de la délibération du 15 avril 2014 - Approbation**

Par délibération du 15 avril 2014, le conseil municipal a décidé, pour la durée du mandat d'attribuer à Monsieur Le Maire un certain nombre de délégations. Parmi celles-ci figure celle « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213.3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

Afin de préciser les conditions de cette délégation, il est proposé au conseil municipal de décider que l'exercice de celle-ci pourra être délégué à un tiers par simple arrêté, dans la limite de 200 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Approuve la possibilité pour le maire de déléguer l'exercice du droit de préemption à un tiers dans les conditions décrites dans le présent rapport.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

**Information :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des conclusions du procureur concernant des plaintes déposées contre lui par Monsieur Henri Ruellan sur plusieurs dossiers mettant en cause son intégrité et son honnêteté (attributions de subventions, travaux supplémentaires à l'Espace de la Ceresaie, attribution d'une médaille du travail à un agent municipal). Après enquête Monsieur Henri Ruellan a été débouté et les plaintes ont été classées sans suite.

La séance a été levée à 22h25